



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1 ; 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulinés : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Oriane DELAGUE Genes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) Vaire-Arcier : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Franois : M. Eric PETIT Montfaucon : Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Rancenay : M. Michel LETHIER Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT

**Secrétaire de séance :** M. André AVIS

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** J. CANAL, M<sup>P</sup>. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, M<sup>J</sup>. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, Y<sup>M</sup>. DAHOU, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

**Mandataires :** Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, J<sup>Y</sup>. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), J<sup>P</sup>. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

**Délibération n°2014/002589**

**Rapport n°7.1 - Bilan convention Grand Besançon - Office de Tourisme 2013 et convention 2014**

## Bilan convention Grand Besançon - Office de Tourisme 2013 et convention 2014

**Rapporteur : Pierre CONTOZ, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Promotion touristique du Grand Besançon, dont Office de Tourisme »	Montant prévu au BP 2014 : 90 000 € Montant de l'opération : 75 000 €

### Résumé :

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC). Le schéma de développement conjoint à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté en Conseil de Communauté du 25 mars 2010, prévoit une aide renforcée du Grand Besançon à l'OTC, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de commercialisation de l'offre touristique de Besançon et des territoires environnants.

Le montant de la subvention versée depuis 2011 s'élève à 75 000 €. Au titre de l'année 2014, il est proposé de renouveler cette subvention de 75 000 €.

Depuis 2010, cette subvention est assortie d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions en déclinaison du schéma de développement touristique (volet relevant du Grand Besançon).

### I. Contexte financier de la structure

L'Office de Tourisme et des congrès avait en 2013 un budget d'environ 1 450 000 € et a dégagé un résultat net de 17 804 € (142 864 € en 2012), ce qui conforte le niveau de trésorerie dont dispose désormais la structure pour assurer son fonctionnement.

Ses ressources principales sont issues des subventions des collectivités territoriales qui représentent 50 % environ du budget total de la structure et du reversement de la taxe de séjour qui en représente environ 20 % (stable par rapport à 2013).

Le budget prévisionnel 2014 de l'OTC s'élève à 1 401 500 € répartis comme suit (extrait du rapport d'Orientations Budgétaires 2014 de l'OTC) :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	382 563	Subventions	1 021 300
		Recettes diverses	29 000
		Aides	8 000
		Recettes comptables	70 000
Accueil	267 016	Accueil	25 500 (*)
Marketing – promotion	87 416	Marketing – promotion	
Production	180 396	Production	71 000 (*)
Commercialisation	128 920	Commercialisation	40 000 (*)
Communication	183 619	Communication	11 000 (*)
Tourisme d'affaires	59 570	Tourisme d'affaires	8 700 (*)
Observatoire	5 000	Observatoire	
DSP Camping	115 000	DSP Camping	125 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 409 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 409 500</b>

Le coût prévisionnel des actions globales 2014 est de 723 318 € pour des recettes directement générées estimées à 148 200 € (total (\*)).

## **II. Soutien à l'OTC**

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'OTC.

Le schéma de développement touristique conjoint à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté en Conseil Communautaire du 25 mars 2010, prévoit une aide renforcée du Grand Besançon à l'OTC, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique de Besançon et des territoires environnants.

Depuis 2010, une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions du schéma de développement touristique (volet relevant davantage du Grand Besançon) est signée avec l'OTC. Depuis 2011, le montant de la subvention accordée était de 75 000 € (50 000 € en 2010).

L'OTC a adressé au Grand Besançon son dossier de demande de subvention le 20 juin 2014. Il est proposé de renouveler la subvention de 75 000 € aux années antérieures et d'accorder à l'OTC une subvention de 75 000 € à l'OTC au titre de l'année 2014.

## **III. Convention de partenariat**

### **A/ Objectifs**

Comme en 2011, 2012 et 2013, il est proposé que le soutien financier à l'OTC s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle.

Dans le cadre du soutien financier 2014 apporté par le Grand Besançon, l'OTC s'engage ainsi à poursuivre des objectifs portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon » sur les volets relevant davantage du Grand Besançon.

Ces objectifs 2014 sont les suivants :

- la mise en place d'un **dispositif d'accueil en gares** Besançon Franche-Comté et Besançon Viotte : installation de bornes interactives à finaliser selon l'avancement des travaux en gare Viotte et en lien avec la boutique intermodale, projets de présence sur site pour accueils particuliers à Viotte ou Besançon-Franche-Comté-TGV,
- l'**observation** permettant d'évaluer les actions inscrites au schéma de développement touristique : synthèse de fréquentation de la destination (dont FRAC, maison Victor Hugo et comme demandé depuis 2012 musée de Nancray), comparatif avec d'autres destinations, analyse de clientèles, estimation des retombées économiques, **intégration des parts du tourisme itinérant** : fluvial et Eurovélo6 (suite étude de la Métropole Rhin Rhône), camping-caristes,
- la **mise en tourisme de la Cité des arts** : mise en place de visites guidées (exemple : circuit architecture contemporaine, visites nocturnes avec collation au Pixel), création, promotion et commercialisation de forfaits « visite-conférences-repas » ainsi que la prise des réservations, participation à un comité scientifique pour la mise en œuvre d'un document 3D sur l'origine du site et son évolution jusqu'à la création de la Cité des arts, priorisation de la valorisation de la Cité des arts dans le cadre des actions menées par l'OTC pour les Journées Européennes du Patrimoine (mobilisation d'un guide notamment), formation continue des guides conférenciers au bâtiment de la Cité des arts, promotion du site et globalement du quartier culturel, travail à engager autour de la notion de tourisme créatif afin de recenser puis développer l'offre de ces activités,

- la définition de **visites guidées dans la Vallée du Doubs pour intégration dans le programme Au fil du Doubs**. Cette action n'a pu être réalisée en 2013, mais son objectif est la création (ou reconduction) de visites spécifiques dans le calendrier d'édition du programme du Grand Besançon (bouclage en avril pour l'été) ; d'autant plus que certaines visites mises en place par l'OTC correspondent au programme Au fil du Doubs (Maman les petits bateaux ou Vauban à Besançon à vélo par exemple). Par ailleurs, il est demandé à l'OTC d'assurer la **promotion** et la **diffusion** de la brochure **Au Fil du Doubs** de mai à octobre. L'OTC pourrait ainsi intégrer cette brochure dans son contrat de diffusion en-cours, en veillant à la cohérence du plan de diffusion actuel de ce document ;
- l'OTC a, de son initiative, engagé une **étude de faisabilité pour des visites accessibles aux publics handicapés** dans l'agglomération qui va se poursuivre. Un rendu détaillé du contenu est attendu,
- la **valorisation** du réseau d'aires d'accueil de **camping-cars** : mise en place d'un système de comptage, accueils ponctuels spécifiques, visites de la brigade d'été (action non réalisée en 2013, à mettre en œuvre pour l'été 2014), promotion et prospection auprès des clubs de camping-caristes pour déclencher des séjours. Il est aussi demandé à l'OTC de faire le lien avec le **dispositif général d'accueil des touristes discuté au sein de la Ville de Besançon** et de transmettre les informations au Grand Besançon (réflexion sur l'accueil des autocars, camping-cars, voitures particulières à Chamars ou à La Rodia, développement de services annexes pour les visiteurs et les chauffeurs, lien avec les transports en communs...),
- la **promotion** du **tourisme fluvial**, des **circuits de randonnée pédestres et VTT**, du **musée des Maisons Comtoises de Nancray** : reprise de la logique de positionnement (3 axes) du schéma sur les supports de l'OTC, intégration dans la stratégie marketing du Comité Régional du Tourisme, mise en avant sur sites Internet et brochures. Concernant spécifiquement les **circuits pédestres et VTT**, le Grand Besançon a édité des **cartes papier des itinéraires**. L'OTC est invité à les **diffuser** en prenant soin de le faire **de manière sélective**, c'est-à-dire en s'adaptant à la demande du randonneur (circuits faciles pour les familles ou plus sportifs, localisation...) afin de ne pas donner à chaque visiteur l'ensemble des documents. De son initiative, l'OTC met en place des **randonnées** dans le Grand Besançon dont les demandes sont en augmentation, le Grand Besançon souhaiterait connaître le calendrier de ces balades ainsi que le public touché,
- les **actions de coopération touristique entre les sites UNESCO franc-comtois et suisses** : promotion du produit touristique commercialisé par le Comité Départemental du Tourisme du Doubs et Tourisme Neufchâtellois en Suisse, édition du flyer lié ainsi que du document d'appel du réseau des sites UNESCO,
- les **actions du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté** : dossier « échappées » à partir de chaque ville du pôle, renvoi de clientèles, appui et suivi de l'étude et mise en œuvre du projet,
- la mise en place d'animations particulières dans le cadre de l'**inauguration du tramway** les 30 et 31 août 2014 en lien avec la Direction Communication du Grand Besançon : visites guidées, animations musicales et théâtrales autour des principales stations du centre-ville,
- le **Collectif Tourisme Urbain et Culturel du Comité régional du Tourisme** : l'OTC, en tant qu'adhérent à ce collectif (pour mémoire, le Grand Besançon adhère quant à lui au Collectif Tourisme Itinérant) devra faire un retour des actions mises en place et de leur évaluation,
- globalement, l'OTC devra également participer et **alimenter la réflexion stratégique** pour la « Destination Besançon » et **être force de proposition, répondre aux sollicitations ponctuelles de bureaux d'études** missionnés par le Grand Besançon (par exemple dans le cadre de l'étude équipements aquatiques), **contribuer à l'évaluation à du schéma** et dans en continuité, **fournir le plan marketing** de l'OTC et par la suite, sa version révisée.

De plus, l'Office de Tourisme s'engage pour l'année 2014 à :

- utiliser l'aide accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article I,
- fournir à la CAGB un bilan d'activité et un bilan financier de l'année 2014 au plus tard le 30 avril 2015,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de l'Office de Tourisme,
- informer les services de la CAGB concernés de la tenue des réunions des différentes instances de l'Office (conseil d'administration, assemblée générale, commissions),
- inviter les représentants élus et les services de la CAGB concernés aux différentes opérations de communication (conférence de presse, déjeuners de l'observation, ...),
- missionner son directeur, assisté de son équipe, pour participer à des réunions de travail régulières durant l'année avec les services du Grand Besançon afin d'assurer le suivi de la convention.

#### B/ Bilan

Il est demandé chaque année à l'OTC de fournir un bilan détaillé des actions réalisées grâce à la subvention accordée par le Grand Besançon ainsi qu'un bilan financier adapté. Les modalités de versement de la subvention et les modalités de suivi et de contrôle de l'exécution sont précisées dans la convention annexée au présent rapport. Compte-tenu des difficultés de l'OTC à fournir le bilan dans les temps, pour 2015, le délai est repoussé d'1 mois. Il passe du 31/03 au 30/04.

Le rapport d'activité général de l'OTC pour l'année 2013, le bilan 2013 et une note explicative relative aux actions 2014 de l'OTC sont disponibles sur demande auprès du service Culture-Tourisme-Sport du Grand Besançon.

**Mme GERDIL-DJAOUAT et MM. MORTON et PRALON ne prennent pas part au vote.**

#### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **attribue une subvention de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon au titre de l'année 2014,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de d'objectifs à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : III

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT  
Reçu le - 7 OCT. 2014

## Convention d'objectifs

### **Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (ci-après dénommée CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 septembre 2014, d'une part,

### **Et :**

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (ci-après dénommé Office de Tourisme) dont le siège est situé 2, place de la 1<sup>ère</sup> Armée à Besançon, représenté par son Président, Monsieur Jean-François GIRARD, d'autre part.

### Préambule

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, (en cours de classement 1<sup>ère</sup> catégorie) agissant sous forme d'association loi 1901, a pour objet d'étudier et de mettre en œuvre des actions nécessaires pour accroître l'activité touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme a pour mission d'accueillir, d'informer, de promouvoir et de commercialiser.

De par ses statuts, la CAGB est compétente en matière de promotion et d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire, ainsi qu'en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, elle a adopté le 25 mars 2010 un schéma de développement touristique commun à la Ville et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon ». Ce schéma a prévu une montée en puissance progressive de l'aide de la Communauté d'Agglomération accordée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, outil chargé de l'information et de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Ce soutien financier s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon ».

### Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties dans le cadre du partenariat de la CAGB avec l'Office de Tourisme en 2014.

#### **Article 2 - Engagement de la CAGB**

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'année 2014 dans le but de soutenir les actions conduites par l'Office de Tourisme, au regard notamment de la poursuite d'objectifs arrêtés en commun entre la CAGB et l'Office de Tourisme.

Elle s'engage par ailleurs à fournir par le biais de ses services tous les éléments d'information utiles à l'Office de Tourisme lui permettant de poursuivre les objectifs visés par la convention.

### Article 3 - Engagement de l'Office de Tourisme

Dans le cadre du soutien financier apporté par le Grand Besançon, l'Office de Tourisme s'engage à poursuivre des objectifs portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon » sur les volets relevant davantage du Grand Besançon.

Ces objectifs 2014 sont les suivants :

- la mise en place d'un **dispositif d'accueil en gares** Besançon Franche-Comté et Besançon Viotte : installation de bornes interactives à finaliser selon l'avancement des travaux en gare Viotte et en lien avec la boutique intermodale, projets de présence sur site pour accueils particuliers à Viotte ou Besançon-Franche-Comté-TGV ;
- l'**observation** permettant d'**évaluer les actions inscrites au schéma** de développement touristique : synthèse de fréquentation de la destination (dont FRAC, maison Victor Hugo et comme demandé depuis 2012 musée de Nancray), comparatif avec d'autres destinations, analyse de clientèles, estimation des retombées économiques, **intégration des parts du tourisme itinérant** : fluvial et Eurovélo6 (suite étude de la Métropole Rhin Rhône), camping-caristes ;
- la **mise en tourisme de la Cité des arts** : mise en place de visites guidées (exemple : circuit architecture contemporaine, visites nocturnes avec collation au Pixel), création, promotion et commercialisation de forfaits « visite-conférences-repas » ainsi que la prise des réservations, participation à un comité scientifique pour la mise en œuvre d'un document 3D sur l'origine du site et son évolution jusqu'à la création de la Cité des arts, priorisation de la valorisation de la Cité des arts dans le cadre des actions menées par l'OTC pour les Journées Européennes du Patrimoine (mobilisation d'un guide notamment), formation continue des guides conférenciers au bâtiment de la Cité des arts, promotion du site et globalement du quartier culturel, travail à engager autour de la notion de tourisme créatif afin de recenser puis développer l'offre de ces activités ;
- la définition de **visites guidées dans la Vallée du Doubs pour intégration dans le programme Au fil du Doubs**. Cette action n'a pu être réalisée ni en 2013, ni en 2014, mais son objectif est la création (ou reconduction) de visites spécifiques dans le calendrier d'édition du programme du Grand Besançon (bouclage en avril pour l'été) ; d'autant plus que certaines visites mises en place par l'OTC correspondent au programme Au fil du Doubs (Maman les petits bateaux ou Vauban à Besançon à vélo par exemple). Par ailleurs, il est demandé à l'OTC d'assurer la **promotion** et la **diffusion** de la brochure **Au Fil du Doubs** de mai à octobre. L'OTC pourrait ainsi intégrer cette brochure dans son contrat de diffusion en-cours, en veillant à la cohérence du plan de diffusion actuel de ce document ;
- l'OTC a, de son initiative, engagé une **étude de faisabilité pour des visites accessibles aux publics handicapés** dans l'agglomération qui va se poursuivre. Un rendu détaillé du contenu est attendu ;
- la **valorisation** du réseau d'aires d'accueil de **camping-cars** : mise en place d'un système de comptage, accueils ponctuels spécifiques, visites de la brigade d'été (action non réalisée en 2013, à mettre en œuvre pour l'été 2014), promotion et prospection auprès des clubs de camping-caristes pour déclencher des séjours. Il est aussi demandé à l'OTC de faire le lien avec le **dispositif général d'accueil des touristes discuté au sein de la Ville de Besançon** et de transmettre les informations au Grand Besançon (réflexion sur l'accueil des autocars, camping-cars, voitures particulières à Chamars ou à La Rodia, développement de services annexes pour les visiteurs et les chauffeurs, lien avec les transports en communs...) ;

- la **promotion du tourisme fluvial**, des **circuits de randonnée pédestres et VTT**, du **musée des Maisons Comtoises de Nancray** : reprise de la logique de positionnement (3 axes) du schéma sur les supports de l'OTC, intégration dans la stratégie marketing du Comité Régional du Tourisme, mise en avant sur sites Internet et brochures. Concernant spécifiquement les **circuits pédestres et VTT**, le Grand Besançon a édité des **cartes papier des itinéraires**. L'OTC est invité à les **diffuser** en prenant soin de le faire **de manière sélective**, c'est-à-dire en s'adaptant à la demande du randonneur (circuits faciles pour les familles ou plus sportifs, localisation...) afin de ne pas donner à chaque visiteur l'ensemble des documents. De son initiative, l'OTC met en place des **randonnées** dans le Grand Besançon dont les demandes sont en augmentation, le Grand Besançon souhaiterait connaître le calendrier de ces balades ainsi que le public touché ;
- les **actions de coopération touristique entre les sites UNESCO franc-comtois et suisses** : promotion du produit touristique commercialisé par le Comité Départemental du Tourisme du Doubs et Tourisme Neufchâtellois en Suisse, édition du flyer lié ainsi que du document d'appel du réseau des sites UNESCO ;
- les **actions du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté** : dossier « échappées » à partir de chaque ville du pôle, renvoi de clientèles, appui et suivi de l'étude et mise en œuvre du projet
- la mise en place d'animations particulières dans le cadre de l'**inauguration du tramway** les 30 et 31 août 2014 en lien avec la Direction Communication du Grand Besançon : visites guidées, animations musicales et théâtrales autour des principales stations du centre-ville ;
- le **Collectif Tourisme Urbain et Culturel du Comité régional du Tourisme** : l'OTC, en tant qu'adhérent à ce collectif (pour mémoire, le Grand Besançon adhère quant à lui au Collectif Tourisme Itinérant) devra faire un retour des actions mises en place et de leur évaluation ;
- globalement, l'OTC devra également participer et **alimenter la réflexion stratégique** pour la « Destination Besançon » et **être force de proposition, répondre aux sollicitations ponctuelles de bureaux d'études** missionnés par le Grand Besançon (par exemple dans le cadre de l'étude équipements aquatiques), **contribuer à l'évaluation à du schéma** et dans en continuité, **fournir le plan marketing** de l'OTC et par la suite, sa version révisée.

De plus, l'Office de Tourisme s'engage pour l'année 2014 à :

- utiliser l'aide accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan d'activité et un bilan financier de l'année 2014 au plus tard le 30 avril 2015,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de l'Office de Tourisme,
- informer les services de la CAGB concernés de la tenue des réunions des différentes instances de l'Office (conseil d'administration, assemblée générale, commissions),
- inviter les représentants élus et les services de la CAGB concernés aux différentes opérations de communication (conférence de presse, déjeuners de l'observation, ...),
- missionner son directeur, assisté de son équipe, pour participer à des réunions de travail régulières durant l'année avec les services du Grand Besançon afin d'assurer le suivi de la convention.

#### **Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

Un acompte de 50 000 € sera versé par mandat administratif après signature de cette convention. Le versement du solde de 25 000 € interviendra suite à présentation écrite du bilan d'activité et du bilan financier de l'année et présentation orale à la commission 7 « Culture-Tourisme-Sport-Aménagement Numérique » du Grand Besançon.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « 65.95.6574.09 2008 005.20500 » du budget Culture Tourisme Sports 2014.

#### **Article 5 - Dispositions particulières de contrôle**

L'Office de Tourisme s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la somme reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subventions présentées ultérieurement par l'Office de Tourisme.

#### **Article 6 - Responsabilités – Assurance**

Les activités de l'Office de Tourisme sont placées sous sa responsabilité exclusive.

#### **Article 7 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

#### **Article 8 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2014.

Fait en trois exemplaires, à Besançon, le .....

Pour le Grand Besançon,

Le Président

Jean-Louis FOUSSERET

Pour l'Office de Tourisme et des Congrès  
de Besançon

Le Président,

Jean-François GIRARD